



COMMUNIQUÉ

NON aux 1200 suppressions d'emplois ! NON au démantèlement du groupe PRESSTALIS

La direction du groupe, forte de la décision du tribunal de commerce, a décidé de lancer les procédures d'information consultation au niveau du CCE et des CE de l'entreprise.

Ces procédures ne sont en fait, pour la direction, qu'un moyen de nous faire entériner leur projet et en aucune mesure une volonté de négocier réellement un plan industriel.

Même si le président du tribunal de commerce a validé la poursuite de l'activité, pour les salariés, rien n'est réglé.

Notre réalité, c'est l'externalisation de notre travail et la suppression de 1200 emplois.

Refusant cette logique, la CGT, la CFE-CGC et le SNE-CFDT appellent les salariés à réagir en observant

Un arrêt de travail de 24 heures

**Pour les équipes de nuit ; la nuit du 10 octobre au 11 octobre
Pour les équipes de jour ; la journée du 11 octobre**